



**A l'attention de la commission d'enquête publique
Mairie de Saint-Jean-d'Angély**

Enquête publique sur le projet de création de 23 réserves collectives de substitution, de la réhabilitation d'une réserve existante et d'aménagements afférents destinés à l'irrigation agricole sur le bassin de la Boutonne

**Avis des élu-e-s du groupe écologiste et citoyen EELV
au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine**

En tant que conseillers et conseillères régionaux-ales de Nouvelle-Aquitaine, les remarques que nous exprimons sur ces réserves de substitution sur le bassin de la Boutonne, en Charente-Maritime, sont motivées par quatre enjeux qui nous semblent essentiels :

- L'intérêt général concernant la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, qui doit tenir compte de tous les usages de l'eau et de la de la santé de toutes et tous ;
- La prise en compte du changement climatique pour une vision à moyen et long terme sur les pratiques agricoles et leurs évolutions ;
- La préservation de la biodiversité en général et des espèces fragiles et patrimoniales en particulier ;
- L'utilisation à bon escient de l'argent public pour des projets durables et au bénéfice du plus grand nombre.

L'échelon régional nous offre une vision élargie de ces enjeux, tandis que nos élus des départements de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres sont directement en prise avec les réalités et les conséquences induites par la création de ces réserves de substitution sur le bassin versant de la Boutonne.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur des démarches engagées par la Région Nouvelle-Aquitaine, en lien direct avec ces enjeux et avec le projet soumis à l'enquête publique.

Au préalable, nous souhaitons signaler que l'information au public, concernant l'intitulé même de ce projet et le nombre d'ouvrages prévu, est peu claire : le dossier principal titre sur le « projet de 24 réserves de substitution » alors que l'avis d'enquête publique parle de « 23 réserves collectives de substitution, de la réhabilitation d'une réserve existante et d'aménagements afférents destinés à l'irrigation agricole sur le bassin de la Boutonne ». Enfin, le site de la préfecture mentionne que les réserves R20 et R25 étant retirées du projet,

« à la demande du SYRES 17, le projet de création ne porte plus que sur 21 réserves collectives de substitutions et la réhabilitation d'une réserve existante ».

Le projet évolue donc en cours d'enquête publique, à l'initiative du maître d'ouvrage. Nous espérons que cela ne rend pas caducs ou partiels les éléments présents dans le dossier d'enquête et que les avis déposés portant sur « 24 réserves de substitution » ne seront pas écartés au motif que l'intitulé n'est pas le bon.

Sur la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau

La problématique de gestion de la ressource en eau devient de plus en plus sensible. En termes de quantité, elle est de plus en plus fluctuante. On voit se répéter des épisodes de sécheresses (cinq années en déficit de précipitations sur la dernière décennie). Cela amène l'Etat à prendre de plus en plus souvent des arrêtés de restrictions et d'interdictions de prélèvement, non plus seulement l'été, mais aussi en automne et en hiver, comme par exemple en 2016. En période hivernale, le remplissage des retenues peut entraîner des incidences négatives sur le niveau des nappes et le débit des sources. Conséquence : des conflits d'usage de l'eau pouvant aller jusqu'à l'insalubrité et/ou la pénurie d'eau potable. Le risque concerne également la protection des milieux aquatiques et des zones humides ainsi qu'au bout de la chaîne, le manque d'eau douce allant à la mer. Cela peut directement impacter la biodiversité marine et par conséquent les activités conchylicoles dans l'estuaire et l'océan, qui sont des marqueurs du bon état écologique de la ressource. Or, si ce lien terre-mer est rapidement évoqué dans le dossier d'enquête, aucune étude précise n'est faite sur les impacts à prévoir.

D'autre part, la réalité de la « substitution » et des économies d'eau annoncées en introduction est plus que discutable. Les volumes prélevés (printemps/été) actuellement pour l'irrigation dans cette zone s'élèvent à 6 Mm³. Avec l'eau stockée dans les réserves, les prélèvements totaux dans le milieu augmenteraient de 5,8 Mm³. Même s'il est annoncé que les prélèvements de printemps et d'été seront abaissés à 3,8 Mm³ à échéance de 2021, le volume total prélevé s'élèverait alors à 10,6 Mm³, soit 4,6 Mm³ de plus qu'aujourd'hui. Cela ne représente en rien une économie d'eau.

Les conditions de remplissage des ouvrages posent également problème :

- Les principaux indicateurs de référence sont le débitmètre de Moulin de Châtre et le piézomètre d'Ensigné (79). Or ces deux indicateurs sont situés en amont des prélèvements donc inutiles pour mesurer l'impact des remplissages sur les écoulements superficiels ;
Depuis plusieurs années les associations militent pour la mise en place de l'indicateur de St-Jean-d'Angély (prévu dans le SAGE Boutonne) mais il est en attente de validation depuis 10 ans.
- L'une des conditions pour remplir certaines réserves est « un écoulement non nul » du cours d'eau, ce qui laisse à penser qu'il sera permis de pomper jusqu'à l'assèchement de la rivière en hiver. Nous craignons également qu'en cas de risque d'assec repéré, une chaîne de décision complexe empêche la prise de mesures d'urgence ;
- Le remplissage des retenues de substitution nécessitera 2 à 3 mois de pompage continu dans les nappes et les prélèvements pourront débuter bien en dessous du

débit moyen des cours d'eau alors qu'ils sont censés se faire en période de hautes eaux ;

- Sur les affluents, seulement 5 échelles sont utilisées (alors qu'il y a 7 affluents concernés), et elles sont très près de la confluence avec la Boutonne et loin des points de pompage, ce qui est très peu contraignant pour le remplissage des réserves.

En termes de qualité des eaux, il est constaté que la nappe du Mam à partir de laquelle est prévu le remplissage des réserves de substitution à hauteur de 5,8 Mm³ «*est vulnérable aux pollutions de surface en raison notamment de sa superficialité* ».

Plus loin, il est noté que « *Les eaux superficielles du bassin versant de la Boutonne sont globalement de médiocre qualité, principalement du fait d'une pollution aux matières azotées et nitrates.* »

Nous constatons aussi que « *le projet interfère avec certains périmètres de protection de captage d'eau potable* »

Les grandes cultures céréalières associées à ce projet d'irrigation ont recours aux intrants chimiques azotés et à des molécules dangereuses pour la santé : nous craignons l'aggravation d'une situation déjà très préoccupante en termes de qualité de l'eau. Nous relevons qu'aucun engagement n'est pris sur la réduction voire la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Sur la prise en compte du changement climatique

Le phénomène du réchauffement climatique est installé, rendant les épisodes de forte chaleur et de sécheresse de plus en plus récurrents dans notre Région. Les prévisions disponibles soulignent qu'à l'horizon 2050, le débit des cours d'eau diminuerait globalement d'au moins 20 à 30%. Le bassin Adour-Garonne, dont le bassin de la Boutonne fait partie, sera l'espace national le plus touché par le réchauffement climatique selon Météo France et l'étude récente « *Garonne 2050* » (publié par l'agence de l'eau Adour-Garonne) montre que les débits naturels d'étiage seront réduits de moitié à l'horizon 2050 et que le phénomène d'évapotranspiration s'accroîtra fortement. Les réserves à ciel ouvert sont inadaptées à ces réalités et contribueraient à aggraver les étiages, y compris l'hiver, et l'évapotranspiration. Cette problématique n'est pas évoquée dans le dossier, ce qui constitue une lacune fondamentale.

De même, ne sont pas évoqués les possibles dégagements de gaz à effet de serres des étendues d'eau nouvellement créées. On est quelquefois donc loin de l'adaptation, encore plus loin de l'atténuation sans doute sur ce point précis.

Les projets de réserves de substitution sont destinés à irriguer, sur plus de 3000 hectares, en grande majorité des grandes cultures céréalières, principalement le maïs irrigué. Les exploitations d'élevage, pourtant largement mises en avant pour justifier ces réserves, ne sont que 6 sur 67, soit 10% des exploitations.

Cela pose la question de la durabilité de ce projet, économiquement, socialement et écologiquement. Il est de notre responsabilité d'anticiper les effets du réchauffement climatique en accompagnant l'adaptation des pratiques agricoles. Très préoccupés par les difficultés rencontrées par le monde agricole, nous ne pouvons considérer ce projet comme un élément de réponse au défi à relever. Il ne propose aucune stratégie de rotation et

d'évolution des assolements, ni de mise en œuvre de techniques agronomiques pour une transition agricole. Il vise plutôt à conforter l'existant pour une minorité d'irrigants dans l'urgence et à court terme. Des scénarii de transition agricole existent pourtant, comme Afterres 2050 (rapport Solagro) qui prévoit une diminution drastique des surfaces en maïs comme solution pour une agroécologie connectée aux réalités de territoire et du climat.

Sur la préservation des milieux et de la biodiversité

L'emprise foncière des 24 réserves totalise 180 hectares. Outre la disparition de ces terres agricoles, cela impacte l'habitat de nombreuses espèces, dont des espèces protégées comme l'outarde canepetière et l'oedicnème criard. Les impacts sur la biodiversité ne sont pas suffisamment considérés, alors que nous connaissons un véritable effondrement général de cette biodiversité. Par exemple, les pratiques culturales résultant de l'irrigation sont un élément fondamental des conséquences de ce projet sur la biodiversité qu'il conviendrait d'étudier. Nous relevons aussi qu'aucun engagement n'est pris sur la réduction voire la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Paradoxalement, les études d'impact présentées dans le dossier soumis à l'enquête publique sont moins détaillées concernant les milieux aquatiques que concernant les milieux terrestres. Pourtant la biodiversité aquatique est concernée au premier chef par les prélèvements qui impactent les cours d'eau du bassin versant. Les études d'impacts sur certaines espèces n'ont pas été suffisamment développées.

De plus, le postulat énoncé dans le dossier selon lequel les impacts sur les zones humides seraient moindres qu'aujourd'hui n'est en rien démontré. Il est très dommageable de soutenir cette thèse sans l'étayer de données objectives, alors qu'il est écrit que les prélèvements globaux dans le milieu et les nappes vont augmenter de 6 à 10,6 Mm³. Comment cela pourrait-il ne pas impacter les milieux ?

On reste donc sur une vision parcellaire des impacts sur la biodiversité qui n'envisage pas de véritable approche systémique, alors même que l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), via sa récente publication « Impact cumulé des retenues d'eau sur le milieu aquatique » (fin 2017) rappelle la nécessité de prendre en compte les effets globaux et systémiques des retenues d'eau sur les milieux aquatiques à différentes échelles.

Sur l'utilisation de l'argent public

Les solutions alternatives au stockage de l'eau, qui doivent être étudiées dans le cadre de l'instruction du gouvernement du 4 juin 2015, relative au financement des réserves de substitution par les agences de l'eau, sont absentes du dossier. Cette instruction indique que seul est éligible à l'aide publique un projet de stockage qui s'inscrit dans un projet de territoire global, prenant en compte tous les usages de l'eau. Or le projet ne porte que sur le stockage et l'irrigation agricole.

On peut aussi s'interroger sur la concurrence faussée entre agriculteurs qui est induite par le financement de ces projets à usage privé, qui comptent majoritairement sur les fonds publics pour se réaliser. Sur environ 1600 agriculteurs sur ce bassin de la Boutonne, seulement 67 bénéficieraient de cette aide publique sans que l'accès à l'eau soit équitablement partagé. Bien loin de l'intérêt général, rien n'est prévu dans ce dossier pour garantir un accès à l'eau aux jeunes agriculteurs et nouveaux installés. L'utilisation de l'eau est ainsi définitivement confisquée, de façon rigide, au bénéfice d'une minorité.

L'eau est un bien commun mais ce sont les citoyens et citoyennes, via leur facture d'eau potable et leurs impôts, qui seraient appelés à financer des ouvrages qui ne profiteront pas à tous les agriculteurs, ni à des modes de d'agriculture résilients au changement climatique et à la chute de la biodiversité.

Conclusion **et prise en compte des démarches engagées par la Région**

En l'état du dossier, nous préconisons que le projet soit suspendu pour permettre l'élaboration d'un véritable projet de territoire prenant en compte tous les usages de l'eau, et pas seulement le stockage, ainsi que des scénarii de transition agricole étayés. Ce nouveau projet de territoire pourra s'appuyer sur plusieurs démarches entreprises par la Région Nouvelle-Aquitaine.

La Région Nouvelle-Aquitaine a, en effet, engagé trois chantiers extrêmement importants pour l'aide à la décision dans les projets à venir. Complémentaires, ces travaux scientifiques et de concertation vont permettre un état des lieux et une identification des enjeux dans trois domaines directement liés à ce projet :

- 1) Une large concertation sur la ressource en eau, en quantité et en qualité
- 2) Un GIEC régional sur les impacts du changement climatique
- 3) Une étude scientifique sur les enjeux de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine

1) Concertation sur la ressource en eau

Une large concertation sur la ressource en eau s'est déroulée en 2017 et aboutira à une nouvelle politique régionale de l'eau.

La préservation de la ressource en eau (quantité et qualité) constitue un enjeu transversal majeur pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

La Région se positionne comme un acteur fort en termes de gouvernance, d'initiatives, au service de ces territoires confrontés à de fortes tensions sur la ressource en eau et à des dégradations de sa qualité, le tout dans une perspective de développement soutenable.

Cette concertation a eu pour objectif de partager d'une part un état des lieux et les connaissances scientifiques pour atteindre une bonne qualité des nappes souterraines et des cours d'eau, des lacs, des zones humides et du littoral, et d'autre part la participation des acteurs de l'eau et du public pour une bonne gouvernance de la gestion de l'eau dans un contexte de raréfaction de celle-ci.

Des modalités de gestion et d'utilisation des ressources en eau vont en découler :

- permettant une répartition équilibrée de la ressource entre les usages notamment en périodes d'étiage, qui respecte la directive cadre européenne de 2001 et sa transposition dans la loi française en 2004 ainsi que la loi LEMA de 2006 ;
- respectueuses des enjeux économiques et environnementaux ;
- le plus largement partagées.

Courant 2018, des axes stratégiques seront définis pour établir la nouvelle politique de l'eau de la Région et arbitrer les financements qu'elle consacrera aux différents projets.

2) AcclimaTerra : un GIEC régional sur les impacts du changement climatiques

La Région travaille à la fois sur l'anticipation et l'adaptation au changement climatique, afin de permettre aux acteurs économiques, aux collectivités territoriales et aux citoyens d'agir ensemble pour réduire et accompagner ses impacts. Le Comité « AcclimaTerra » est composé de 21 scientifiques issus des anciens territoires aquitain, picto-charentais et limousin. Il poursuit le travail entrepris depuis 2012 par le Comité scientifique aquitain et qui a abouti à la publication d'un ouvrage de référence : *Les Impacts du Changement Climatique en Aquitaine*, travail inédit à l'échelle d'une région.

Présidé par le climatologue Hervé Le Treut (membre du GIEC), ce comité scientifique a adopté 3 axes de travail prioritaires :

- Réaliser un état des lieux des connaissances scientifiques sur l'impact du changement climatique sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine ;
- Réaliser une veille scientifique permettant de mettre à jour les thématiques abordées dans l'étude existante et de compléter les travaux déjà réalisés ;
- Diffuser et communiquer sur l'impact du changement climatique auprès des acteurs du territoire ;

Le résultat de ces travaux, **prévu courant 2018**, constituera un outil d'anticipation, entre autres, pour la gestion de l'eau et l'adaptation de l'agriculture régionale.

3) Etude scientifique sur la biodiversité

Sur le même modèle, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en **janvier 2017** une démarche de recherche et de suivi précis de l'évolution de la biodiversité sur son territoire. Ensemble de la diversité du vivant, la biodiversité est essentielle au bon fonctionnement des écosystèmes. Mais, depuis 2015, de nombreux scientifiques évoquent une nouvelle crise biologique majeure, le taux actuel de disparition des espèces étant le plus élevé jamais enregistré.

Ce comité scientifique biodiversité est piloté par un conseil de 6 scientifiques de renommée nationale. A sa tête, Vincent Bretagnolle, directeur de recherche au Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CNRS, 79).

Ce comité travaille avec une vingtaine de scientifiques régionaux, pour réaliser au final un ouvrage de 20 chapitres rassemblant au total les contributions de 150 à 200 scientifiques.

Toutes les conséquences de l'érosion de la biodiversité dans les différents écosystèmes du territoire régional permettront de dresser des enjeux clairs et d'identifier des leviers de décisions pour les politiques publiques à venir.

Les résultats de ces différentes démarches vont peser fortement quant au cadre d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le budget prévisionnel des projets de réserves sur la Boutonne dépendant totalement des fonds publics, dont une part escomptée de la Région, il est pour le moins prématuré d'autoriser ce projet.

Par ailleurs, au vu des lacunes relevées dans le dossier d'enquête et exprimées ci-dessus, nous émettons un avis très défavorable sur ce projet.

Les élu-e-s du groupe écologiste et citoyen EELV au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine :

Nicolas Thierry, conseiller régional de Gironde, vice-président en charge de l'environnement et de la biodiversité

Françoise Coutant, conseillère régionale de Charente, vice-présidente en charge du climat et de la transition énergétique

Stéphane Trifiletti, conseiller régional de Charente-Maritime, délégué éducation à l'environnement

Katia Bourdin, conseillère régionale de Charente-Maritime, présidente de la commission culture

Nicolas Gamache, conseiller régional des Deux-Sèvres, délégué au patrimoine naturel

Jérôme Orvain, conseiller régional de la Creuse, délégué à l'agriculture biologique et à l'agroécologie

Léonore Moncond'huy, conseillère régionale de la Vienne, déléguée à la vie associative et au service civique

Thierry Perreau, conseiller régional de la Vienne, président de la commission d'évaluation des politiques publiques

Alice Leiciagueçahar, conseillère régionale des Pyrénées-Atlantiques, présidente de la commission agriculture

Vital Baude, conseiller régional de Gironde, délégué au littoral

Maryse Combres, conseillère régionale de Lot-et-Garonne, déléguée à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables

Christine Moebs, conseillère régionale de Gironde, déléguée à l'innovation sociale

Martine Alcorta, conseillère régionale de Gironde, chargée de l'expérimentation du revenu de base

Jean-Louis Pagès, conseiller régional de Haute-Vienne

Mumine Ozsoy, conseillère régionale de Corrèze

Jean-François Blanco, conseiller régional des Pyrénées-Atlantiques

Laurence Motoman, conseillère régionale des Landes

Lionel Frel, conseiller régional de Dordogne, président du groupe écologiste et citoyen